

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 8 JUILLET 1911.

---

### Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1911.

(Voir les n<sup>os</sup> 4, X, 99 et 171, session de 1910-1911, de la Chambre  
des Représentants ; — 68, même session, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, Vice-Président ; STEURS,  
VANDERKELEN et VAN ZUYLEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget du Ministère de la Guerre pour 1911 s'élève :

En dépenses ordinaires à . . . . .	fr. 54,341,070 »
En dépenses exceptionnelles à . . . . .	5,594,370 »
Soit au total . . . . .	<u>fr. 59,935,440 »</u>
Les crédits alloués pour 1910 ayant été de . . . . .	<u>56,890,291 50</u>

Le budget de 1911 est en augmentation de . . . fr. 3,045,148 50  
Les dépenses ordinaires sont en augmentation de . . 2,195,468 50  
et les dépenses exceptionnelles, de . . . . . 849,680 »

La majoration des dépenses ordinaires porte notamment sur les traitements, indemnités et solde de la troupe ; sur l'entretien des hôpitaux et le service pharmaceutique, sur la nourriture et l'habillement des troupes, sur la remonte, les fourrages, le renouvellement du harnachement de la cavalerie.

Les dépenses exceptionnelles sont justifiées par l'amélioration du casernement, l'armement de l'artillerie de campagne (dernier crédit demandé), les munitions d'exercices de tir, et par l'introduction de crédits nouveaux pour l'aménagement de gymnases, l'armement des nouveaux ouvrages défensifs de la position d'Anvers, le complètement du charroi de l'armée, la construction de routes militaires.

Une somme de 52,000 francs est demandée pour l'organisation d'un parc et d'une école d'aviation avec dépendances.

Ce crédit se justifie par la nécessité de faire de l'aviation un utile auxiliaire pour notre armée.

Un membre proteste contre l'utilisation des vêtements usagés par les miliciens de la nouvelle levée. Il voudrait, pour ceux-ci, tous vêtements neufs.

Un membre fait observer que le coût élevé des uniformes des officiers de l'armée grève lourdement le budget de ceux-ci et est peu en rapport avec leurs traitements.

Il voudrait voir apporter, comme dans d'autres pays, une plus grande simplicité dans la tenue des officiers.

Il demande que la Commission établie pour apporter des transformations aux uniformes de nos troupes veuille faire parvenir son rapport à M. le Président de la Commission de la Guerre.

Un membre recommande à la bienveillante attention de M. le Ministre de la Guerre, le relèvement des traitements et l'avancement à 60 ans de l'âge de la mise à la retraite des employés civils du Département de la Guerre.

Le Projet de Loi qui vous est soumis a été adopté par la Chambre des Représentants par 65 voix contre 34.

Votre Commission vous propose, à l'unanimité, d'adopter le budget tel que la Chambre vous l'a transmis.

*Le Rapporteur,*  
VAN ZUYLEN.

*Le Vice-Président,*  
Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE.